



INTERCO

# DES MANQUEMENTS DONC DES ACTES

**Le 27 mars** le projet de loi de « transformation de la fonction publique » est présenté au Conseil des ministres.

C'est ce même jour que **la CFDT alerte les parlementaires** sur tout le territoire, **et se mobilise**.

## Les revendications de la CFDT

### LE RECOURS AUX CONTRACTUELS

- // Supprimer l'élargissement du recours au contrat ;
- // Améliorer l'évolution des rémunérations ;
- // Aucun contrat à moins de 24h par semaine ;
- // Instauration d'une indemnité de fin de contrat pour les CDD ;
- // Refus du CDD de projet tel qu'il est présenté.

### L'ACCOMPAGNEMENT

- // Améliorer l'accès à la formation professionnelle de tous les agents en garantissant le congé de formation personnel et le compte personnel de formation ;
- // Aucune mesure prise sans l'accord de l'agent concerné par une restructuration.

### L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

- // Equilibrer les rémunérations femmes-hommes en obligeant tous les employeurs à mettre en place des actions.

### LA NÉGOCIATION LOCALE

- // Les commissions administratives paritaires (CAP) doivent rester compétentes en matière d'examen des avancements, des promotions et des mutations ;
- // Liberté d'organisation de l'employeur pour négocier localement avec les organisations syndicales le temps de travail et le nombre de jour de congés ;
- // Rendre obligatoire et négocier la participation financière des employeurs à la complémentaire santé et prévoyance des agents.



[interco.cfdt.fr](http://interco.cfdt.fr)

